

Commune de



N° 22/2021

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

Nos ref : SR/HT/DB/MCR

**AVENANT 3 à l'arrêté n°44/2007 du 28 septembre 2007****Portant autorisation de mise en circulation d'un véhicule taxi****Le Maire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté n°145/2014 du 03 novembre 2014 autorisant la mise en circulation d'un véhicule taxi,  
Vu l'arrêté n°145/2014 du 28 septembre 2007,  
Vu l'arrêté n°31/2018 du 11 mai 2018,

**ARRÊTÉ****ARTICLE 1 :**

L'article 1 du précédent arrêté est modifié comme suit :  
À compter du 20/05/2021, le nouveau véhicule taxi en circulation, de marque Renault, modèle Scénic, est immatriculé FX-349-KW.

**ARTICLE 3 :**

L'article 3 du précédent arrêté est modifié comme suit :  
Le nouvel emplacement de stationnement du véhicule taxi est situé : 63 rue du bois Joli à Bavans.

**ARTICLE 4 :**

Le Maire, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bavans, le Service « Gardes nature communautaire », Monsieur Sébastien LABOUREY, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bavans, le 28/06/2021

Madame le Maire,  
Sophie RADREAUMairie de Bavans – 1 Rue des Fleurs – 25550 BAVANS  
Tél. 03 81 96 26 21

E-mail : mairie.bavans@bavans.fr – site internet : www.bavans.fr

**Pays de  
Montbéliard  
AGGLOMÉRATION**